

DGB/DPB



REPUBLICUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère
de l'Éducation nationale

Analyse: Décision portant nomination d'Intendant

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 61-33 du 15 Juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée;

Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ,modifié;

Vu le décret n° 91-1169 du 07 novembre 1991 créant des indemnités de sujexion au profit de certains fonctionnaires et agents de l'enseignement, modifié;

Vu le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature , le Gouvernement et les ministères;

Vu le décret n° 2024-960 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Education nationale;

Vu le décret n° 2024-3326 du 02 Décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu les dossiers des intéressés;

Article premier.- Le personnel enseignant ci-dessous désigné est nommé Intendant conformément au tableau suivant:

IA DAKAR							
N°	Prénoms	Nom	Matricule	Lieu de service	Référence de l'ordre de service	Référence du certificat de prise de service	Date d'effet
1	Ibrahima Ousmane	DIEDHIOU	610776/A	Centre verbo tonal de DAKAR en remplacement de Koly Diarra Cisse; matricule 365962/E ;retraité	00004741 MEN/CAB/SG/DRH/DGPEC/BM/s d du 05/12/2024	41/CVT/Dir.as du 09/12/2024	09/12/2024

Article 2.-L' intéressé percevra l'indemnité de sujexion prévue par le décret 91-1169 du 07 novembre 1991 à compter des dates d'effet

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

MEN/SG
MEN/DC
MEN/SEPA
MEN/DRH
IA CONCERNÉES
INTÉRESSÉS
ARCHIVES/DAJD
CHRONO

